Image not found or type unknown

Suis je en tort ou non ?

Par **ManonDL**, le **17/11/2020** à **13:05**

Bonjour,

Hier je montais une rue large à sens unique derrière une voiture, celle ci c'est mise sur le côté sans clignotant (il ne reconnaît pas qu'il ne la pas mis) ayant pour objectif de se garer à la place derrière lui. Après un instant où il ne se décide pas pour se garer, et au vu de là place de la route à côté de lui, je me décide donc à le doubler. Au moment où je passe (la quasi totalité de mon véhicule est passé) ce jeune conducteur ce décide à lâcher le frein en reculant. Problème il n'a pas vu que j'étais passé il a donc reculé et a touché mon pare choc arrière.
je me demande si ducoup je suis en tort car j'aurai du attendre derrière qu'il se gare étant donné que c'est une seule voie de circulation où est ce qu'il est belle et bien en tort vu qu'il n'a pas fais attention et m'a donc touché l'arrière de mon véhicule avec l'avant du sien ?

merci d'avance

Par **Zénas Nomikos**, le **17/11/2020** à **15:31**

Bonjour,

je ne sais pas si vous avez les coordonnées de votre adversaire ni si vous avez rempli et signé un constat d'assurance.

Je pense que les torts sont partagés mais quel pourcentage je ne saurais dire.

Vous avez le choix de vous mettre d'accord avec votre adversaire de déclarer chacun à son assureur le sinistre ou de ne pas le déclarer.

Il faut mettre en balance le coût des réparations et le coût de l'augmentation de votre prime d'assurance si vous déclarez le sinistre à vos assureurs.

Par **Louxor_91**, le **17/11/2020** à **17:37**

Bonjour, selon ce que je comprends, il vous a heurté en effectuant une marche arrière ? A mon sens il est en tort à 100%. Reste à savoir si vous avez rédigé un constat ?

Par **janus2fr**, le **17/11/2020** à **18:43**

[quote]
Hier je montais une rue large à sens unique derrière une voiture,

Après un instant où il ne se décide pas pour se garer, et au vu de là place de la route à côté de lui, je me décide donc à le doubler.

Au moment où je passe (la quasi totalité de mon véhicule est passé) ce jeune conducteur ce décide à lâcher le frein en reculant. Problème il n'a pas vu que j'étais passé il a donc reculé et a touché mon pare choc arrière.

[/quote]

Bonjour,

Votre description de l'accident ne colle pas !

Vous étiez dans une rue à sens unique en montée. Vous dépassez un véhicule, celui-ci recule (en lâchant le frein dites-vous) et vous percute à l'arrière ???

Si ce véhicule reculait et que vous l'aviez dépassé, il ne pouvait donc pas vous percuter et encore moins à l'arrière !!!

Par **ManonDL**, le **17/11/2020** à **21:28**

Bonsoir,
J’ai appelée mon assurance, elle m’a bien expliquée qu’effectivement une voiture qui recule pour un stationnement n’est pas prioritaire donc les torts sont pour elle. C’est à elle de vérifié si y’a une voiture ou non.
J’ai dépassé la voiture sur sa droite dans la rue, donc lui en reculant (faisant un créneau) il a touché l’arrière de ma voiture avec son avant vu que ma voiture était quasiment passé totalement.
Nous devons faire le constat demain midi car ce soir il n’avait pas les informations niveau assurance vu que le véhicule est a son frère.

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Louxor_91**, le **18/11/2020** à **17:15**

Janus, l'avant de la voiture qui .se gare à gauche en MA, se déporte sur la droite, au moment ou l'autre véhicule passe... et crac l'arrière.

Par **janus2fr**, le **19/11/2020** à **06:56**

[quote]
Janus, l'avant de la voiture qui .se gare à gauche en MA, se déporte sur la droite, au moment ou l'autre véhicule passe... et crac l'arrière.[/quote]

Bonjour,

Désolé, mais j'ai du mal à voir ce que vous voulez dire. Que le véhicule qui se gare en créneau (en marche arrière) heurte le coté du véhicule qui le dépasse, je veux bien, mais à l'arrière, je ne vois pas comment cela pourrait se faire. Il faudrait soit que le véhicule qui se gare reparte en marche avant, soit que celui qui le dépasse fasse marche arrière...

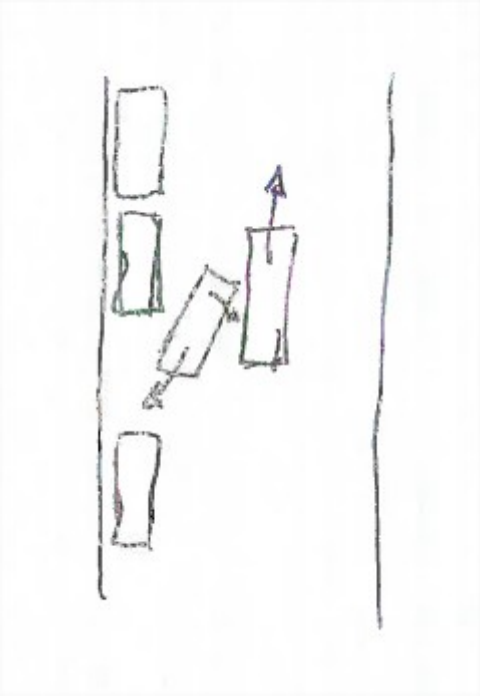

Par **ManonDL**, le **19/11/2020** à **09:12**

Votre dessin est très ressemblant sauf que le véhicule qui avance et déjà plus avancée, Donc à La place que la voiture touche le côté, elle touche la fin de l’aile arrière Et le pare choc arrière

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

je n'arrive pas à vous mettre mon dessin

Pour finir, nous n'avons pas fais de constat car il ne voulais pas mais il m'a donné de l'argent afin que je répare le pare choc

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés